

REGLEMENT MOISS BATT CROSS DES TERRES DE JIM 2025

I/ BUT DE LA COURSE

Il s'agit d'une compétition amicale, plus folklorique que sportive, c'est-à-dire qu'une atmosphère d'entraide mutuelle et de camaraderie doit régner sur le terrain et dans les stands. Sachez que le public vient voir un « spectacle » et que pour lui le résultat compte peu.

II/ LE DÉROULEMENT DES COURSES

Une course se déroule en de deux étapes. Tout d'abord deux courses de 20 minutes puis une course de 35 minutes pour la finale.

Au cours de la finale, une dizaine de spectateurs volontaires, jugeront pour désigner la machine la plus décorée et offrant le plus de spectacle (*fumigènes dans la trémie, confettis à la sortie du pot...*). Ces courses sont uniquement dans le but de la camaraderie, c'est pour cela qu'il n'y aura pas de premier ni de dernier. Les pilotes seront récompensés pour les efforts fournis sur leur machine.

III/ LE CIRCUIT

Il faut préciser qu'à n'importe quel moment de la compétition, et pour n'importe quel prétexte, **le commissaire peut exclure une machine**. Il en va de la sécurité de chaque spectateur et pilote.

Pendant la course les collisions entre les machines sont tolérées. En revanche, il est interdit de percuter, d'endommager volontairement un adversaire sur les côtés de sa machine (*le variateur et barre de direction*) sous peine d'exclusion (*vous devez être maître de votre véhicule*).

Si une machine rencontre des problèmes techniques durant la course et qu'elle s'arrête. Le pilote **doit rester dans sa machine, sans enlever son casque et son harnais, il pourra en descendre si un commissaire lui en donne l'autorisation**. Pour retirer la machine en panne, le télescopique prévu pour la course la tractera grâce au point d'ancrage et la machine sera conduite en dehors du circuit.

En cas de retournement d'une machine, **le pilote doit au plus vite arrêter son moteur** et attendre l'aide des commissaires pour sortir du poste de pilotage. La machine sera ensuite remise sur ses roues et reprendra éventuellement la course.

VI/ SIGNALISATION

Les différents drapeaux présentés par les commissaires sont les suivants :

- **Jaune** : danger, interdiction de dépasser, être prêt à s'arrêter
- **Rouge** : arrêt immédiat de la course pour tous les concurrents
- **Noir** : retour immédiat à votre stand (exclusion)
- **Damier noir/blanc** : fin de la course

V/ LE VÉHICULE

Aspect extérieur

La machine doit avoir l'apparence extérieure de la machine d'origine, c'est-à-dire qu'elle doit posséder son châssis d'origine. La machine portera un nom visible des deux côtés ainsi que le nom de votre canton. Les ensileuses seront tolérées si elles répondent aux règles fixées.

On doit supprimer :

Les diviseurs, pointes de coupe, les releveurs, les sections, les rabatteurs, la goulotte, toutes les parties pointues afin d'éviter les crevaisons.

On peut supprimer :

Tous les organes internes de battage (*battreur, chaîne du convoyeur, vis à grains, tire-paille, secoueur, tamis, hotte, élévateurs ...*). Il est conseillé de garder la barre de coupe pour une meilleure stabilité de la machine.

Il faut :

➤ **L'arceau de sécurité**

L'arceau doit être constitué de 4 tubes en acier dont le diamètre est de 60mm minimum assemblés entre eux, soit cintrés, soit soudés ; les coudes ou les tubes bord à bord avec des **équerres dans les coins**. Les tubes doivent être fixés correctement, boulonnés à la plate-forme ou soudés à l'essieu. Pour les machines qui ont un poste de conduite latérale (ex : Braud, Heston...), les arceaux devront avoir obligatoirement une grille sur le côté exposé au circuit pour éviter que le pilote se retrouve bloqué en cas de retournement.

L'arceau est l'élément essentiel de sécurité. Si le commissaire de course estime que le pilote n'est pas en sécurité la machine ne prendra pas le départ, il est donc fortement conseillé d'assembler ses arceaux sérieusement.

➤ **Le moteur**

Chaque machine devra avoir son propre système de mise en route au niveau du poste de pilotage. L'accélérateur doit être un câble ou une tringlerie reliée à une pédale, et l'accélérateur doit revenir au ralenti tout seul grâce à un ressort de rappel.

Le moteur doit pouvoir être arrêté facilement du poste de pilotage par un câble, une tringlerie ou un interrupteur. La batterie doit être fixée correctement en cas de retournement ou de tout autre problème.

Le réservoir devra être placé dans la trémie ou dans le canal fixé correctement et ne doit pas contenir plus de 50 litres de carburant.

Chaque machine devra posséder des freins fonctionnels !

➤ **Siège et ceinture de sécurité**

La machine devra être munie d'un siège de voiture solidement fixé aux arceaux ou à la plate-forme. Le harnais de sécurité (4 points) doit être solidement fixé, et sera vérifié par le commissaire de course avant le départ.

➤ **Renforts et protections**

Un châssis intérieur permettant de renforcer le châssis d'origine peut être construit. Les parties névralgiques de la machine peuvent être protégées (exemple : protège-radiateur, protège-variateur).

Le pare-chocs avant ne doit pas être plus bas que 60cm à partir du sol et faire maximum 120cm de hauteur, ceci pour ne pas endommager les roues arrière, les vérins de direction et les fusées.

Le pare-chocs arrière n'est pas obligatoire pour les machines qui n'ont plus la hotte arrière, mais

reste fortement conseillé. En revanche, **celle qui ont gardé leur hotte, le pare-chocs est obligatoire** et doit descendre au minimum à 60cm du sol pour éviter, lors des collisions, que les hottes viennent taper dans les arceaux.

Un point d'ancrage devra être prévu, un anneau placé à l'avant et à l'arrière de la machine permettra au télescopique de la remorquer facilement grâce à une chaîne.

VI/ LE CONTROLE DE SÉCURITÉ

Le contrôle de sécurité s'effectuera sur :

- L'arceau de sécurité (les véhicules seront soulevés par l'arceau de sécurité avant le départ de la course)
- La hauteur des pare-chocs
- La fixation du siège
- Le bon fonctionnement du harnais
- Le démarrage autonome de la machine
- Le fonctionnement des freins

Juste avant la course, la commission technique effectuera également une visite de sécurité et se réserve le droit d'interdire la participation du véhicule si la sécurité n'est pas conforme au présent règlement. Il sera de la responsabilité de la Commission de vérifier la conformité des voitures.

VII/ LE CHAUFFEUR

Il devra être **obligatoirement adhérent JA cotisant de l'année en cours.**

Pour pouvoir participer, il faut obligatoirement s'inscrire sur le formulaire à cet effet en transmettant les éléments obligatoires suivants (à retrouver sur le site internet des Terres de Jim : <https://www.lesterresdejim.com/moiss-batt-cross>):

- Copie du **document d'identité valide** à l'inscription (**à présenter le jour J**)
- Copie d'un **certificat médical valide** à l'inscription (**à présenter le jour J**)
- Copie de l'**attestation d'assurance de responsabilité civile valide** à l'inscription (**à présenter le jour J**)
- **Nom, prénom, âge, adresse postale, coordonnées téléphonique, adresse mail**

Par mesure de sécurité, le chauffeur doit porter une ceinture de sécurité, ou harnais de sécurité et un casque. **Le pilote sera susceptible de se soumettre à un test d'alcoolémie et une vérification de papier d'identité.**

La commission se réserve le droit de disqualifier une équipe ou un pilote, ou de leur interdire de concourir, en cas de non-conformité administrative d'un pilote ou en cas de comportement violent de la part de l'équipe ou de l'un de ses membres.

Uniquement l'équipe, constituée au maximum de 3 personnes, aura accès au parc de stationnement. Et toute personne qui laissera rentrer des personnes non autorisées dans le parc sera sanctionnée.

VIII/ COMPOSITION ET ROLE DE LA COMMISSION TECHNIQUE

La commission technique est composée :

- D'un Président, membre du Comité d'organisation
- De 4 commissaires de sécurité

Rôle : cette commission veille à l'application du règlement le jour de la course. Elle a tout pouvoir pour :

- Faire modifier l'équipement d'un véhicule
- Ne pas autoriser la participation d'un véhicule ou d'un pilote conformément au présent règlement
- Faire respecter le règlement et les consignes de sécurité. En cas de litige, le Président de cette commission est seul juge.

XI/ LOTS

Des lots seront offerts à tous les participants.

X/ ASSURANCES

La participation aux Moiss Batt Cross est aux risques et périls du chauffeur de la voiture. Il devra fournir une copie de l'assurance responsabilité civile.

XI/ LE TERRAIN

Forme du terrain :

Les dimensions du circuit sont de 150 x 100 mètres comprenant une raie de labour pour la sécurité des spectateurs. Cette raie est de 10 mètres de large, autour sont placées des barrières de ville pour la protection du public. (*plan joint*)

Sécurité des spectateurs :

Pour la sécurité des spectateurs, un sillon sera creusé par une charrue autour du terrain pour éviter tout débordement.

À 10 mètres du terrain seront placées des barrières de ville pour la protection du public. Le périmètre de sécurité sera donc au total de 15 mètres (*plan joint*).

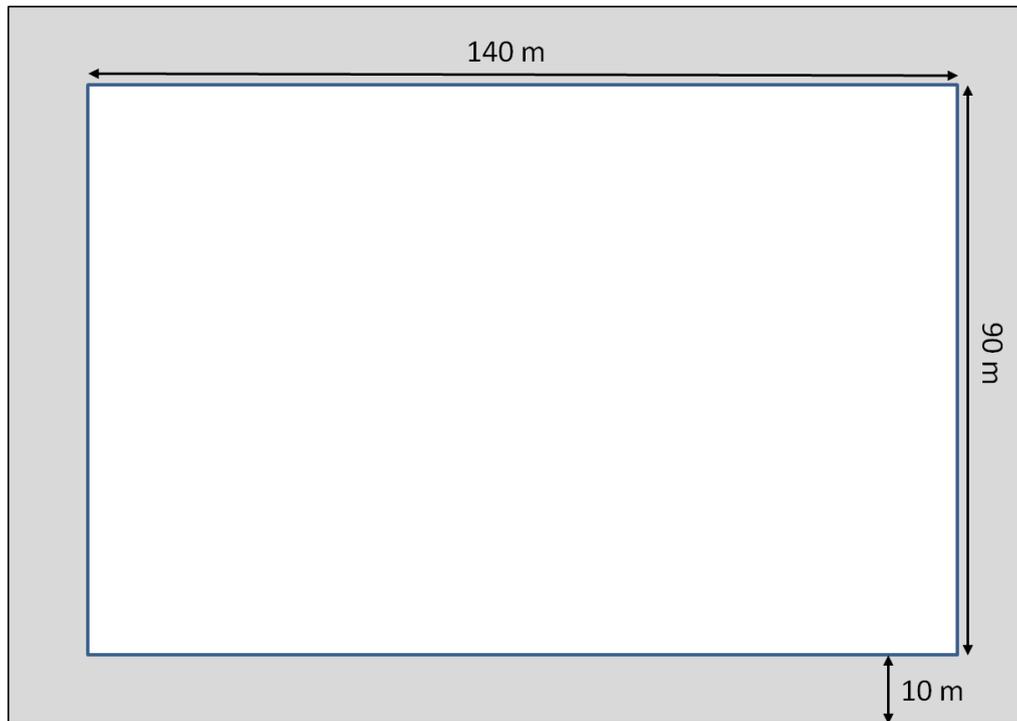
Un axe de dégagement est prévu sur les lieux pour la sortie des véhicules de sécurité. Des extincteurs seront présent sur le terrain.

Les commissaires de sécurité du public veilleront à ce que les spectateurs ne stationnent pas, malgré les barrières, sur cet axe de dégagement.

L'accès au parc de stationnement est strictement réservé aux chauffeurs et aux mécaniciens.

XII/ ANNEXES

A. Plan du terrain de Moiss Batt Cross



■ Périmètre de sécurité
■ Raie de labour

Mise à jour le 06/05/2025